

Commune de VAL D'ARCOMIE

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 27
Nombre de suffrages exprimés : 31 <i>(dont 4 votes par procuration)</i>
VOTES : Pour : 31 Abst : 0 Contre : 0
Date de convocation : 19/03/2019

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Séance du 25 mars 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIÈRE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Bruno PARAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		395546,31	211326,89		211326,89	395546,31
Opérations de l'exercice	1110282,21	1872611,23	311377,33	412120,53	1421659,54	2284731,76
TOTAUX	1110282,21	2268157,54	522704,22	412120,53	1632986,43	2680278,07
Résultats de clôture Restes à réaliser		1157875,33	110583,69		332493,82	1047291,64
TOTAUX CUMULES	1110282,21	2268157,54	855198,04	462340,53	1965480,25	2730498,07
RESULTATS DEFINITIFS		1157875,33	392857,51			765017,82

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

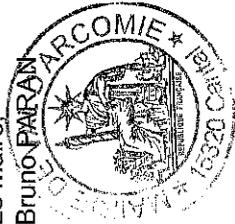
Hors de la présence de Monsieur Bruno PARAN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal de la commune 2018

Ont signé au registre des délibérations : Gérard ALLANCHE (pouvoir de Patricia Bigot) ; Jean-Claude CHASTANG ; Gérard MOULIADE (pouvoir de Christian DELORT) ; Romuald RIVIÈRE ; Laurent JULIEN ; Christiane FALCON ; Vincent THOMAS ; Henri DELMAS ; Cécile BOUDON ; Raymond GENDRE ; David JOURDAIN ; Yannick CARTALADE ; David TONDUT ; Jean-Sébastien ARCHER ; Hubert PARAN ; Michel IRLE ; Louis-François FONTANT (pouvoir de Danielle SALSON) ; Joël ESTIVAL ; Véronique DELMAS (pouvoir de Jacques LEVEQUE) ; Jean-Louis PASCAL ; Alain BONIFACIE ; Stéphane TROULIER ; Eliane PORTEFAIX ; Nathalie ROCHER ; Nicolas FONTANEL ; Fabienne PELLEGRY et Angéline AMOUROUX.

Date de publication : 27 mars 2019

Date d'expédition en Sous-Préfecture : 27 mars 2019

Pour expédition conforme,
Le Maire
Bruno PARAN



Eau de VAL D'ARCOMIE

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 27
Nombre de suffrages exprimés : 31 <i>(dont 4 votes par procuration)</i>
VOTES : Pour : 31 Abst : 0 Contre : 0
Date de convocation : 19/03/2019

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Séance du 25 mars 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIÈRE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Bruno PARAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		73922,34		106244,93		180167,27
Opérations de l'exercice	240490,54	211457,44	91363,02	124263,45	331853,56	335720,89
TOTAUX	240490,54	285379,78	91363,02	230508,38	331853,56	515888,16
Résultats de clôture		44889,24	179647,70	139145,36	179647,70	184034,60
Restes à réaliser				137946,00		137946,00
TOTAUX CUMULES	240490,54	285379,78	271010,72	368454,38	511501,26	653834,16
RESULTATS DEFINITIFS		44889,24		97443,66		142332,90

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Bruno PARAN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de l'eau 2018

Ont signé au registre des délibérations : Gérard ALLANCHE (pouvoir de Patricia Bigot) ; Jean-Claude CHASTANG ; Gérard MOULIADE (pouvoir de Christian DELORT) ; Romuald RIVIÈRE ; Laurent JULIEN ; Christiane FALCON ; Vincent THOMAS ; Henri DELMAS ; Cécile BOUDON ; Raymond GENDRE ; David JOURDAIN ; Yannick CARTALADE ; David TONDUT ; Jean-Sébastien ARCHER ; Hubert PARAN ; Michel IRLE ; Louis-François FONTANT (pouvoir de Danielle SALSON) ; Joël ESTIVAL ; Véronique DELMAS (pouvoir de Jacques LEVEQUE) ; Jean-Louis PASCAL ; Alain BONIFACIE ; Stéphane TROULIER ; Eliane PORTEFAIX ; Nathalie ROCHER ; Nicolas FONTANEL ; Fabienne PELLEGRY et Angéline AMOUROUX.

Date de publication : 27 mars 2019

Date d'expédition en Sous-Préfecture : 27 mars 2019

Pour expédition conforme,

Le Maire



Assainissement de VAL D'ARCOMIE

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 27
Nombre de suffrages exprimés : 31 <i>(dont 4 votes par procuration)</i>
VOTES : Pour : 31 Abst : 0 Contre : 0
Date de convocation : 19/03/2019

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Séance du 25 mars 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIÈRE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Bruno PARAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		12248,72	54758,90		54758,90	12248,72
Opérations de l'exercice	41146,96	37024,39	17753,77	67762,13	58900,73	104786,52
TOTAUX	41146,96	49273,11	72512,67	67762,13	113659,63	117035,24
Résultats de clôture		8126,15	4750,54			3375,61
Restes à réaliser				97123,00		97123,00
TOTAUX CUMULES	41146,96	49273,11	72512,67	164885,13	113659,63	214158,24
RESULTATS DEFINITIFS		8126,15		92372,46		100498,61

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Bruno PARAN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de l'assainissement 2018

Ont signé au registre des délibérations : Gérard ALLANCHE (pouvoir de Patricia Bigot) ; Jean-Claude CHASTANG ; Gérard MOULIADE (pouvoir de Christian DELORT) ; Romuald RIVIÈRE ; Laurent JULIEN ; Christiane FALCON ; Vincent THOMAS ; Henri DELMAS ; Cécile BOUDON ; Raymond GENDRE ; David JOURDAIN ; Yannick CARTALADE ; David TONDUT ; Jean-Sébastien ARCHER ; Hubert PARAN ; Michel IRLE ; Louis-François FONTANT (pouvoir de Danielle SALSON) ; Joël ESTIVAL ; Véronique DELMAS (pouvoir de Jacques LEVEQUE) ; Jean-Louis PASCAL ; Alain BONIFACIE ; Stéphane TROULIER ; Eliane PORTEFAIX ; Nathalie ROCHER ; Nicolas FONTANEL ; Fabienne PELLEGRY et Angéline AMOUROUX.

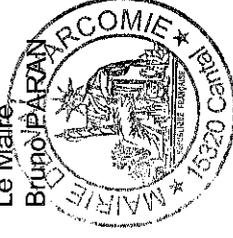
Date de publication : 27 mars 2019

Date d'expédition en Sous-Préfecture : 27 mars 2019

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Bruno PARAN



Bâtiment de stockage de VAL D'ARCOMIE

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 27
Nombre de suffrages exprimés : 31 <i>(dont 4 votes par procuration)</i>
VOTES : Pour : 31 Abst : 0 Contre : 0
Date de convocation : 19/03/2019

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU BÂTIMENT DE STOCKAGE**

Séance du 25 mars 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIÈRE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Bruno PARAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		7570,68	18772,34		18772,34	7570,68
Opérations de l'exercice	12637,62	32319,80	19407,83	18772,34	32045,45	51092,14
TOTAUX	12637,62	39890,48	38180,17	18772,34	50817,79	58662,82
Résultats de clôture Restes à réaliser		27252,86	19407,83			7845,03
TOTAUX CUMULES	12637,62	39890,48	38180,17	18772,34	50817,79	58662,82
RESULTATS DEFINITIFS		27252,86	19407,83			7845,03

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Bruno PARAN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe du bâtiment de stockage 2018

Ont signé au registre des délibérations : Gérard ALLANCHE (pouvoir de Patricia Bigot) ; Jean-Claude CHASTANG ; Gérard MOULIADE (pouvoir de Christian DELORT) ; Romuald RIVIÈRE ; Laurent JULIEN ; Christiane FALCON ; Vincent THOMAS ; Henri DELMAS ; Cécile BOUDON ; Raymond GENDRE ; David JOURDAIN ; Yannick CARTALADE ; David TONDUT ; Jean-Sébastien ARCHER ; Hubert PARAN ; Michel IRLE ; Louis-François FONTANT (pouvoir de Danielle SALSON) ; Joël ESTIVAL ; Véronique DELMAS (pouvoir de Jacques LEVEQUE) ; Jean-Louis PASCAL ; Alain BONIFACIE ; Stéphane TROULIER ; Eliane PORTEFAIX ; Nathalie ROCHER ; Nicolas FONTANEL ; Fabienne PELLEGRY et Angéline AMOUREUX.

Date de publication : 27 mars 2019

Date d'expédition en Sous-Préfecture : 27 mars 2019

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bruno PARAN



Coopérative Laitière de Haute-Truyère (CLHT) de VAL D'ARCOMIE

Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 27 Nombre de suffrages exprimés : 31 (dont 4 votes par procuration) VOTES : Pour : 31 Abst : 0 Contre : 0 Date de convocation : 19/03/2019

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE CLHT**

Séance du 25 mars 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIÈRE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Bruno PARAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2375,77	21213,08		21213,08	2375,77
Opérations de l'exercice	1660,99	7013,00	5721,38	21213,08	7382,37	28226,08
TOTAUX	1660,99	9388,77	26934,46	21213,08	28595,45	30601,85
Résultats de clôture		7727,78	5721,38			2006,40
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1660,99	9388,77	26934,46	21213,08	28595,45	30601,85
RESULTATS DEFINITIFS		7727,78	5721,38		28595,45	2006,40

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Bruno PARAN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de la Coopérative Laitière de Haute-Truyère 2018

Ont signé au registre des délibérations : Gérard ALLANCHE (pouvoir de Patricia Bigot) ; Jean-Claude CHASTANG ; Gérard MOULIADE (pouvoir de Christian DELORT) ; Romuald RIVIÈRE ; Laurent JULIEN ; Christiane FALCON ; Vincent THOMAS ; Henri DELMAS ; Cécile BOUDON ; Raymond GENDRE ; David JOURDAIN ; Yannick CARTALADE ; David TONDUT ; Jean-Sébastien ARCHER ; Hubert PARAN ; Michel IRLE ; Louis-François FONTANT (pouvoir de Danielle SALSON) ; Joël ESTIVAL ; Véronique DELMAS (pouvoir de Jacques LEVEQUE) ; Jean-Louis PASCAL ; Alain BONIFACIE ; Stéphane TROULIER ; Eliane PORTEFAIX ; Nathalie ROCHER ; Nicolas FONTANEL ; Fabienne PELLEGRY et Angéline AMOUROUX.

Date de publication : 27 mars 2019

Date d'expédition en Sous-Préfecture : 27 mars 2019

Pour expédition conforme,

Le Maire,



Lotissement du Petit Bois de VAL D'ARCOMIE

Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 27 Nombre de suffrages exprimés : 31 (dont 4 votes par procuration) VOTES : Pour : 31 Abst : 0 Contre : 0 Date de convocation : 19/03/2019

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU PETIT BOIS**

Séance du 25 mars 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIÈRE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Bruno PARAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1580,18		35254,67		36834,85	
Opérations de l'exercice	1337,72	2917,90	10507,61		11845,33	2917,90
TOTAUX	2917,90	2917,90	45762,28	0,00	48680,18	2917,90
Résultats de clôture Restes à réaliser			45762,28		45762,28	
TOTAUX CUMULES	2917,90	2917,90	45762,28	0,00	48680,18	2917,90
RESULTATS DEFINITIFS			45762,28		45762,28	

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Bruno PARAN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe du lotissement du Petit Bois 2018

Ont signé au registre des délibérations : Gérard ALLANCHE (pouvoir de Patricia Bigot) ; Jean-Claude CHASTANG ; Gérard MOULIADE (pouvoir de Christian DELORT) ; Romuald RIVIÈRE ; Laurent JULIEN ; Christiane FALCON ; Vincent THOMAS ; Henri DELMAS ; Cécile BOUDON ; Raymond GENDRE ; David JOURDAIN ; Yannick CARTALADE ; David TONDUT ; Jean-Sébastien ARCHER ; Hubert PARAN ; Michel IRLE ; Louis-François FONTANT (pouvoir de Danielle SALSON) ; Joël ESTIVAL ; Véronique DELMAS (pouvoir de Jacques LEVEQUE) ; Jean-Louis PASCAL ; Alain BONIFACIE ; Stéphane TROULIER ; Eliane PORTEFAIX ; Nathalie ROCHER ; Nicolas FONTANEL ; Fabienne PELLEGRY et Angéline AMOUROUX.

Date de publication : 27 mars 2019

Date d'expédition en Sous-Préfecture : 27 mars 2019

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Brigitte PARAN



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 25 MARS 2019

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-neuf et le 25 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : Mmes, MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes, MM MAGNE Céline, JULIEN Yves, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, LIONNET Cécile et PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du budget primitif 2019 – budget principal

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 du budget principal de la Commune qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 2.211.715,82 €
Dépenses : 2.211.715,82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 2.207.111,51 €
Dépenses : 2.207.111,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2019 – budget principal arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 2.211.715,82 €
Dépenses : 2.211.715,82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 2.207.111,51 €
Dépenses : 2.207.111,51 €

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

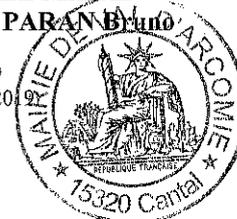
Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 27/03/2019

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 19/03/2019

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 27/03/2019

LE MAIRE

PARAN Bruno



ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNE

Envoyé en préfecture le 05/04/2019
 Reçu en préfecture le 05/04/2019
 Affiché le
 ID : 015-200054104-20190325-14_25032019-BF

15108	COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE	BP 2019
--------------	---------------------------------	----------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section de Charmensac de Loubaresse	Section de Bournoncles et La Brugère	Section du Bourg de Loubaresse	Section Les Baraques et Clavières d'Outre
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	227,00 €	28 120,89 €	76,00 €	5 376,05 €
011	Charges à caractère général	59,00 €	28 120,89 €	19,00 €	5 376,05 €
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté	168,00 €		57,00 €	
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	227,00 €	28 120,89 €	76,00 €	5 376,05 €
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains		3 350,00 €		
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations	227,00 €		76,00 €	
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté		24 770,89 €		5 376,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			2,00 €	
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT		NEANT
21	Immobilisations corporelles			2,00 €	
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	RECETTES D'INVESTISSEMENT			2,00 €	
001	Excédent d'investissement reporté			2,00 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNES

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section de Pidières	Section du Terran	Section Pouze, Le Terran et Clavières d'Outre	Section de La Bessaie Fombade
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	68,00 €	446,00 €	122,00 €	0,00 €
011	Charges à caractère général	17,00 €	112,00 €	39,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté	51,00 €	334,00 €	83,00 €	
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	68,00 €	446,00 €	122,00 €	0,00 €
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations	68,00 €	446,00 €	122,00 €	
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté				

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNE

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section de Pouze	Section de Lair	Section de Clavières d'Outre et Terran	Section de La Bessaie
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
011	Charges à caractère général				
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté				
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations				
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté				

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNE

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section de Valadour	Section de Clavières d'Outre	Section des Angles	Section d'Auriac et La Borde
	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	207,72 €	0,00 €	6 300,00 €
011	Charges à caractère général		73,00 €		5 538,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté		134,72 €		762,00 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	207,72 €	0,00 €	6 300,00 €
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				6 300,00 €
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations		207,72 €		
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté				

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNE

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section de Champiols	Section du Chassan et du Bourg de Faveroles	Section Chassan, Bourg de Faveroles et Les Ollières	Section de Fontblave
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	368,25 €	0,00 €	0,00 €	153,00 €
011	Charges à caractère général	368,25 €			39,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté				114,00 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	368,25 €	0,00 €	0,00 €	153,00 €
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations				153,00 €
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté	368,25 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNE

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section de Fondières, Maladet, Juny et Lespinas	Section de Pouzols	Section de Juny et Maladet	Section de La Glève
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	81,00 €	61,00 €
011	Charges à caractère général			20,00 €	16,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté			61,00 €	45,00 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	81,00 €	61,00 €
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations			81,00 €	61,00 €
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté				

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section de La Lébrine	Section de La Lébrine et La Loubeyre	Section de Lespinas	Section de La Loubeyre
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
011	Charges à caractère général				
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté				
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations				
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté				

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNE

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section de La Loubeyre et Pissarelle	Section du Vialard	Section de Maladet, Lespinas et La Foulière	Section de Montchanson
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 044,00 €	64,00 €	222,00 €
011	Charges à caractère général		1 044,00 €	16,00 €	63,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté			48,00 €	159,00 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 044,00 €	64,00 €	222,00 €
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations			64,00 €	222,00 €
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté		1 044,00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNE

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section du Tourral	Section du Chauvel	Section de La Brugère	Section de La Prade
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	2 518,00 €	81,00 €
011	Charges à caractère général			2 518,00 €	20,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté				61,00 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	2 518,00 €	81,00 €
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations				81,00 €
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté			2 518,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNE

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section de Mallet	Section Estrémiac & Baraque du Roc	Section du Chizolet	Section de Falcimagne
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	359,84 €	1 561,00 €	350,30 €
011	Charges à caractère général		23,00 €	1 561,00 €	350,30 €
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté		336,84 €		
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	359,84 €	1 561,00 €	350,30 €
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations		359,84 €		
75	Autres produits de gestion courante				42,00 €
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté			1 561,00 €	308,30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

Envoyé en préfecture le 05/04/2019

Reçu en préfecture le 05/04/2019

Affiché le

ID : 015-200054104-20190325-14_25032019-BF

ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNE

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section de Lascou	Section du Montellon	Section de Pratgibert	Section de Recoux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		686,89 €	0,00 €	0,00 €	346,00 €
011	Charges à caractère général	686,89 €			346,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté				
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		686,89 €	0,00 €	0,00 €	346,00 €
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations				
75	Autres produits de gestion courante	30,00 €			
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté	656,89 €			346,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

Envoyé en préfecture le 05/04/2019

Reçu en préfecture le 05/04/2019

Affiché le

ID : 015-200054104-20190325-14_25032019-BF

ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNE

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section de Romagnac	Section du Saladou	Section de La Chassagne	Section de La Fage
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		408,00 €	172,50 €	0,00 €	690,00 €
011	Charges à caractère général	27,00 €	172,50 €		690,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté	381,00 €			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		408,00 €	172,50 €	0,00 €	690,00 €
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations	408,00 €			
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté		172,50 €		690,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNE

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section du Bourg de Saint- Just	Section de La Bessière	Section de Rageac	Section de Sanières
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	12,00 €	125,00 €	0,00 €
011	Charges à caractère général		12,00 €	36,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté			89,00 €	
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	12,00 €	125,00 €	0,00 €
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations		6,00 €	125,00 €	
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté		6,00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMU

Envoyé en préfecture le 05/04/2019
 Reçu en préfecture le 05/04/2019
 Affiché le
 ID : 015-200054104-20190325-14_25032019-BF

15108	COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE	BP 2019
-------	--------------------------	---------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section de La Roche	Section du Bourg de Saint-Marc	Section des Mazes	
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	72,00 €	0,00 €	0,00 €	
011	Charges à caractère général	18,00 €			
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté	54,00 €			
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	72,00 €	0,00 €	0,00 €	
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations	72,00 €			
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté				

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 25 MARS 2019

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-neuf et le 25 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : Mmes, MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes, MM MAGNE Céline, JULIEN Yves, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, LIONNET Cécile et PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du budget primitif 2019 – budget annexe de l'eau

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 du budget annexe de l'eau qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 264.209,00 €
Dépenses : 264.209,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 742.255,12 €
Dépenses : 742.255,12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2019 du budget de l'eau arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 264.209,00 €
Dépenses : 264.209,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 742.255,12 €

Dépenses : 742.255,12 €

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 27/03/2019
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 19/03/2019
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 27/03/2019

**LE MAIRE
PARAN Bruno**



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 25 MARS 2019

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-neuf et le 25 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : Mmes, MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes, MM MAGNE Céline, JULIEN Yves, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, LIONNET Cécile et PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du budget primitif 2019 – budget annexe de l'assainissement

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 du budget annexe de l'assainissement qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 50.304,15 €
Dépenses : 50.304,15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 133.639,00 €
Dépenses : 133.639,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2019 du budget annexe de l'assainissement arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 50.304,15 €
Dépenses : 50.304,15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 133.639,00 €
Dépenses : 133.639,00 €

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 27/03/2019

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 19/03/2019

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 27/03/2019



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 25 MARS 2019

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-neuf et le 25 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : Mmes, MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes, MM MAGNE Céline, JULIEN Yves, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, LIONNET Cécile et PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes Eau, Assainissement, Bâtiment de stockage, CLHT et Lotissement du Petit Bois :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent pour le budget principal et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, du bâtiment de stockage, de la CLHT et du Lotissement du Petit Bois, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le receveur a satisfait à ses obligations,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les comptes de gestion du trésorier municipal du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, du bâtiment de stockage, de la CLHT et du Lotissement du Petit Bois pour l'exercice 2018. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 27/03/2019

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 19/03/2019

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 27/03/2019

LE MAIRE

PARAN Bruno



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 25 MARS 2019

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-neuf et le 25 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : Mmes, MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes, MM MAGNE Céline, JULIEN Yves, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, LIONNET Cécile et PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du budget primitif 2019 – budget annexe du bâtiment de stockage

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 du budget annexe du bâtiment de stockage qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 36.745,03 €
Dépenses : 36.745,03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 39.474,83 €
Dépenses : 39.474,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2019 du budget annexe du bâtiment de stockage arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 36.745,03 €
Dépenses : 36.745,03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 39.474,83 €
Dépenses : 39.474,83 €

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 27/03/2019

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 19/03/2019

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 27/03/2019

**LE MAIRE
PARAN Bruno**



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE - EAU

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 25 mars 2019 concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 budget annexe de l'Eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2018,
Considérant que la section d'investissement présente, compte tenu des restes à réaliser,
un excédent de 97.443,66 €,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant que le Compte administratif présente :
un déficit d'exploitation de 29.033,10 €,
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	73922,34
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	20179,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (A) :	EXCEDENT
	DEFICIT
	29033,10
1 - EXCEDENT AU 31.12.2018 (A+C) :	44889,24
- affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
- solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	44889,24
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2019)	
2 - DEFICIT AU 31.12.2018 :	
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2019)	
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)	
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 25 mars 2019



Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 28 Nombre de suffrages exprimés : 32 (dont 4 votes par procuration) VOTES : Pour : 32 Abst. : 0 Contre : 0 Date de convocation : 19/03/2019	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 27 mars 2019 et de la publication le 27 mars 2019 A Val d'Arcomie le 27 mars 2019
--	--



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 25 MARS 2019

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-neuf et le 25 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : Mmes, MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes, MM MAGNE Céline, JULIEN Yves, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, LIONNET Cécile et PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du budget primitif 2019 – budget annexe de la coopérative laitière de Haute-Truyère (CLHT)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 du budget annexe de la coopérative laitière de Haute-Truyère (CLHT) qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 2.006,40 €
Dépenses : 2.006,40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 146.178,07 €
Dépenses : 146.178,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2019 du budget annexe de la coopérative laitière de Haute-Truyère (CLHT) arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 2.006,40 €

Dépenses : 2.006,40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 146.178,07 €

Dépenses : 146.178,07 €

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 27/03/2019

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 19/03/2019

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 27/03/2019

**LE MAIRE
PARAN-Bruno**



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE - ASSAINISSEMENT

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 25 mars 2019

**concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
budget annexe de l'assainissement**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2018,
Considérant que la section d'investissement présente, compte tenu des restes à réaliser,
un excédent de 92.372,46 €,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant que le Compte administratif présente :
un déficit d'exploitation de 4.122,57 €,
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

POUR MEMOIRE		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		12248,72
Plus-values de cession des éléments d'actif		
Virement à la section d'investissement		
RESULTAT DE L'EXERCICE (A) :	EXCEDENT	
	DEFICIT	4122,57
1 - EXCEDENT AU 31.12.2018 (A+C) :		8126,15
- affectation obligatoire :		
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)		
* aux réserves réglementées		
(Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)		
* à l'exécution du virement à la section d'investissement		
- solde disponible affecté comme suit :		
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		8126,15
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2019)		
2 - DEFICIT AU 31.12.2018 :		
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2019)		
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)		
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté		

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 25 mars 2019



Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 28 Nombre de suffrages exprimés : 32 (dont 4 votes par procuration) VOTES : Pour : 32 Abst. : 0 Contre : 0 Date de convocation : 19/03/2019	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 27 mars 2019 et de la publication le 27 mars 2019 A Val d'Arcomie le 27 mars 2019
--	--



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE - Bâtiment de stockage

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 25 mars 2019

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 budget annexe du Bâtiment de Stockage

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2018,
Considérant que la section d'investissement présente, compte tenu des restes à réaliser,
un déficit de 19.407,83 €,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant que le Compte administratif présente :
un excédent d'exploitation de 19.682,18 €,
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	7570,68
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	19408,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (A) :	EXCEDENT
	DEFICIT
	19682,18
1 - EXCEDENT AU 31.12.2018 (A+C) :	27252,86
- affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
- solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	19407,83
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	7845,03
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2019)	
2 - DEFICIT AU 31.12.2018 :	
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2019)	
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)	
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 25 mars 2019

Le Maire
Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 28 Nombre de suffrages exprimés : 32 (dont 4 votes par procuration) VOTES : Pour : 32 Abst. : 0 Contre : 0 Date de convocation : 19/03/2019	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 27 mars 2019 et de la publication le 27 mars 2019 A Val d'Arcomie le 27 mars 2019
--	--



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 25 MARS 2019

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-neuf et le 25 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : Mmes, MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes, MM MAGNE Céline, JULIEN Yves, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, LIONNET Cécile et PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du budget primitif 2019 – budget annexe du lotissement du Petit Bois

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 du budget annexe du lotissement du Petit Bois qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 55.779,00 €
Dépenses : 55.779,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 54.691,00 €
Dépenses : 54.691,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2019 du budget annexe du lotissement du Petit Bois arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 55.779,00 €
Dépenses : 55.779,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 54.691,00 €
Dépenses : 54.691,00 €

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 27/03/2019

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 19/03/2019

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 27/03/2019

**LE MAIRE
PARAN Bruno**



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE - CLHT

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 25 mars 2019

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 budget annexe de la Coopérative Laitière de Haute-Truyère

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2018,
Considérant que la section d'investissement présente, compte tenu des restes à réaliser,
un déficit de 5.721,38 €,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant que le Compte administratif présente :
un excédent d'exploitation de 5.352,01 €,
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

<u>POUR MEMOIRE</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	2375,77
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	5722,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (A) :	EXCEDENT
	DEFICIT
	5352,01
1 - EXCEDENT AU 31.12.2018 (A+C) :	7727,78
- affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
- solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	5721,38
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	2006,40
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2019)	
2 - DEFICIT AU 31.12.2018 :	
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2019)	
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)	
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 25 mars 2019

Le Maire,
Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 28 Nombre de suffrages exprimés : 32 (dont 4 votes par procuration) VOTES : Pour : 32 Abst. : 0 Contre : 0 Date de convocation : 19/03/2019	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 27 mars 2019 et de la publication le 27 mars 2019 A Val d'Arcomie, le 27 mars 2019
--	---



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 25 MARS 2019

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-neuf et le 25 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes et MM MAGNE Céline, JULIEN Yves, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, LIONNET Cécile et PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Cession d'une partie de la parcelle 195 C 561, propriété de l'indivision HUGON-BERTUIT à la Commune de VAL D'ARCOMIE.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que lors des travaux de voirie réalisés dans le village de la Fage il y a plus de quarante ans, il avait été trouvé un accord entre Monsieur Auguste ROUSSET (père de Mesdames HUGON et BERTUIT) et Monsieur René CUSSAC, Maire de St-Just, permettant de réaliser la desserte du haut du village avec la cession d'une partie de leur parcelle C 561 en échange d'une partie du chemin rural délaissé devant leur habitation.

Afin de régulariser cette situation, l'indivision HUGON-BERTUIT, propriétaire, accepte de céder à la Commune de Val d'Arcomie, une partie de leur parcelle 195 C 561 au village de La Fage à St-Just (plan ci-joint) **pour la somme de 100 Euros.**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **accepte** la proposition de l'indivision HUGON-BERTUIT, résidant à La Fage de St-Just 15320 Val d'Arcomie,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir auprès de Maître BESSE-SABATIER à Saint-Flour **pour l'acquisition d'une partie de la parcelle 195 C561, propriété de l'indivision HUGON-BERTUIT à La Fage de St-Just à la somme de 100 €,**

.../...

- **précise** que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'indivision HUGON-BERTUIT.

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 05/04/2019
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 19/03/2019
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 25 MARS 2019

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-neuf et le 25 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes et MM MAGNE Céline, JULIEN Yves, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, LIONNET Cécile et PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Aliénation d'une partie du chemin rural d'accès à leur habitation à l'indivision HUGON-BERTUIT au village de La Fage – Enquête publique.

Faisant suite à la demande écrite de l'indivision HUGON-BERTUIT par courrier du 7/03/2019, propriétaires d'une habitation sise au village de La Fage à Saint-Just, la Commune accepte, sous réserve du résultat de l'enquête règlementaire à intervenir, l'aliénation d'une partie du chemin rural reliant la VC n° 3 à leur habitation, comme figurant au plan annexé.

Le Conseil Municipal décide de l'accord de principe pour cette vente **moyennant la somme de 100 Euros**; les frais de géomètre et de notaire restant à la charge de l'indivision HUGON-BERTUIT.

En outre, le Conseil Municipal:

- **précise** qu'il y a lieu d'établir le plan de bornage avant le lancement de l'enquête publique afin de définir la surface exacte soumise à la vente; le choix d'un géomètre étant de la responsabilité des acquéreurs
- **charge** Monsieur le Maire de prendre l'arrêté règlementaire,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou actes authentiques à intervenir.

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 05/04/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 19/03/2019. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 25 MARS 2019

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-neuf et le 25 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes et MM MAGNE Céline, JULIEN Yves, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, LIONNET Cécile et PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Aliénation de 533 m2 du chemin rural reliant la VC n°10 à leur habitation à Monsieur et Madame Hervé ALBISSON à la Brugère de Faverolles – Décision confirmée.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier de l'enquête publique concernant l'aliénation de 533 m2 du chemin rural reliant la VC n°10 à leur habitation à La Brugère de Faverolles à Monsieur et Madame Hervé ALBISSON ainsi que l'avis favorable du Commissaire enquêteur assorti de recommandations (Dél. du 25/07/2017 et Arrêté n°11-2018 du 16/04/2018).

Par délibération du 09/07/2018, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour l'aliénation de 533 m2 du chemin rural reliant la VC n°10 à leur habitation à La Brugère de Faverolles ; les propriétaires riverains ayant validé par signature le plan de bornage.

Cependant dans le cadre règlementaire de la procédure, la Commune a transmis un courrier de mise en demeure en date du 03/08/2018 aux trois propriétaires riverains d'acquiescer la portion de chemin attenante à leur propriété avec une réponse attendue dans le délai d'un mois.

Réponse a été faite par M. et Mme CONTERIO Philippe (courrier du 14/08/2018) avec une offre d'achat du talus à 5 € le m2 (environ 25 m2)

Réponse a été faite par M. et Mme DOMAS Philippe (courrier du 24/08/2018) avec une offre d'achat du talus à 2 € le m2 .

Aucune réponse de la part de M. PERRIN Jean-Hubert.

.../...

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

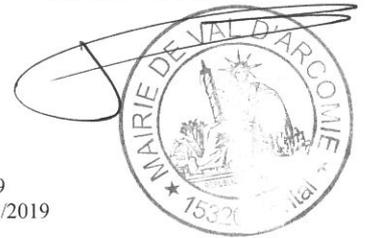
- confirme l'aliénation de 533 m2 du chemin rural reliant la VC n°10 à leur habitation à Monsieur et Madame Hervé ALBISSON à La Brugère de Faverolles,
- ne donne pas suite aux offres d'achat de Mesdames et Messieurs CONTERIO et DOMAS; leurs offres de prix étant jugées insuffisantes,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir (la servitude du réseau AEP existante au profit de la collectivité sera mentionnée dans l'acte de cession)

POUR : 29 Voix

ABSTENTIONS : 3 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 05/04/2019
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 19/03/2019
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 25 MARS 2019

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-neuf et le 25 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes et MM MAGNE Céline, JULIEN Yves, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, LIONNET Cécile et PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Réfection de chemins ruraux et Programme de voirie 2019
Résultat de l'appel d'offres – Procédure adaptée
Autorisation de Monsieur le Maire à signer.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Val d'Arcomie a souhaité engager une opération de réfection de chemins ruraux et un programme de voirie 2019 sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, la commune a lancé une consultation pour recruter les entreprises de travaux sur la base d'un dossier élaboré par le maître d'œuvre de l'opération. La consultation comporte 2 lots distincts pour un montant total estimé :

Lot 1 - Réfection de chemins ruraux : 119 236.00 € HT

Lot 2 - Programme de voirie 2019 : 28 281.60 € HT

La consultation s'est déroulée du 11/02/2019 au 15/03/2019 à 11h30. L'avis d'appel public a été mis en ligne sur le profil acheteur de la commune et publié sur le journal d'annonces légales « La Montagne ».

Après examen des différentes propositions reçues et du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, **le Conseil Municipal décide :**

- **D'ATTRIBUER** les marchés aux entreprises suivantes :

Désignation des lots	Entreprise retenues	Montant du marché
Lot n°1 : Réfection de chemins ruraux	Entreprise ROGER-MARTIN SAS	113 928. 60 € HT
Lot n°2 : Programme de voirie 2019	Entreprise MARQUET SAS	29 068. 80 € HT

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants à un montant total de **142 997.40 € HT** ainsi que toute décision concernant son exécution, son règlement, ainsi que le(s) avenant(s) éventuels, lorsque les crédits sont inscrits au budget (en référence à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales).

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée 25/04/2019
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 19/03/2019
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 25 MARS 2019

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-neuf et le 25 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : Mmes, MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes, MM MAGNE Céline, JULIEN Yves, BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, LIONNET Cécile et PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Fixation des taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies et 1639 A du Code Général des Impôts, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition, le conseil municipal doit délibérer annuellement sur les taux des taxes directes locales.

Il rappelle les taux des taxes appliquées en 2018 et propose de ne pas augmenter ces taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de reconduire à l'identique les taux d'imposition pour l'année 2019, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,81 %
- Foncier bâti : 13,81 %
- Foncier non bâti : 101,33 %

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 27/03/2019

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 19/03/2019

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 27/03/2019



TAUX
FDL
2019



COMMUNE : **108 VAL-D'ARCOMIE**
 ADRESSE : **15 SAINT-FLOUR**
 SERVICE : **TRESORERIE DE ST FLOUR**

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

SOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2018 (1)	Taux d'imposition communaux de 2018 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2019 (3)	Bases d'imposition provisionnelles 2019 (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
896 522	9,81	>>>	919 900	90 242
973 052	13,81	>>>	1 000 000	138 100
57 290	101,33	>>>	58 500	59 278
CFE.....	>>>	>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : (4)				Total : 287 620
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (4b)				>>>

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Produit nécessaire à l'équilibre du budget : **275 433** - Total allocations compensatrices : **28 537** - Produit de la CVAE (8) : **40 724** - Prélèvement GIR (1) : **0** - Versement GIR (1) : **0** - TASCOM (10) : **287 620** - DCRTP (11) : **0**

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) : **287 620** +

Produit attendu de la majoration (4b) TH des résidences secondaires : **0**

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3) (6)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (12) (8)	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES (10)	Bases d'imposition provisionnelles 2019 (11)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
9,81	Produit attendu	9,81	9,81	919 900	90 242
13,81	287 620	13,81	13,81	1 000 000	138 100
101,33	287 620	101,33	101,33	58 500	59 278
>>>	Produit à taux constants	>>>	>>>		
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :				Produit fiscal attendu	
				287 620	

A AURILLAC Le préfet,

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES le

CHRISTIAN MORICEAU

le 14 MARS 2019

A Val d'Arcomie
 Le maire,



le 25-03-2019